



ACCUEIL DE LOISIRS RIBAMBELLE



VACANCES DE NOËL

Tel 05.55.27.92.88

Mail : alribambelle@ville-seilhac.com

NOM - Prénom de l'enfant:

Mail :

	JOURNEE	½ JOURNEE	REPAS
LUNDI 22 DECEMBRE	Heure d'arrivée : Heure départ :	Heure d'arrivée : Heure départ :	
MARDI 23 DECEMBRE	Heure d'arrivée : Heure départ :	Heure d'arrivée : Heure départ :	
MERCREDI 24 DECEMBRE	Heure d'arrivée : Heure départ :	Heure d'arrivée : Heure départ :	

PLANNING disponible sur le site de la mairie : accueil@ville-seilhac.com

AFIN D'ORGANISER AU MIEUX L'ACCUEIL, IL EST IMPERATIF D'INDIQUER LES HEURES D'ARRIVEE et de DEPART DES ENFANTS.



Mon enfant ne fréquentera pas l'ALSH pendant les vacances / ☐ /

TOURNEZ S.V.P

Afin d'organiser au mieux le planning du personnel, nous vous remercions de bien vouloir compléter et nous retourner l'imprimé joint **au plus tard le 9 décembre 2014.**

Si vos enfants ne sont pas inscrits pour l'année scolaire 2014-2015, merci de réclamer une fiche d'inscription à l'ALSH ou à la mairie.

HORAIRES : Accueil le matin : 7h-9h

Départ en ½ journée : de 11h30 à 14h avec ou sans repas

Accueil l'après-midi : à partir de 11h30 avec repas et jusqu'à 14h

Départ le soir : de 17h à 19h

Les activités commencent à 9h, les enfants doivent impérativement arriver à 9h au plus tard. Il en est de même pour l'après midi (14h) sauf les jours de sortie.

Les parents doivent impérativement avoir récupéré leurs enfants avant 19h. Après 19h tout retard entraînera une facturation supplémentaire. (sauf cas de force majeure et présentation d'un justificatif)

Absence : toute absence de l'enfant inscrit préalablement à l'ALSH doit être signalée 48h à l'avance par mail ou pas écrit.

Passé ce délai, une somme forfaitaire de 5 euros par jour ou 2.50 euros pas ½ journée d'absence sera facturée par la mairie à l'encontre du responsable légal pour pallier les frais engagés.

Toute inscription téléphonique hors délai doit être confirmée par mail ou par écrit

En cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif, cette somme ne sera pas recouvrée.

